

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00272**

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION ET DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION « 96 MONTEE DE LA CHARDONNIERE » PROPRIETE SIMONNELI, COMMUNE DE GENILAC- ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 23

Nombre de voix : 115

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,

Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210624-02021002720

DATE D'ARCHIVAGE : 02 juillet 2021

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS,

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,  
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Julie TOKHI,  
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,  
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021**

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION ET DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION « 96 MONTEE DE LA CHARDONNIERE» PROPRIETE SIMONNELI, COMMUNE DE GENILAC- ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Saint-Étienne Métropole au titre de ses compétences Énergie et Télécommunication et adhérent au SIEL souhaite confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau basse tension et du réseau de télécommunication « 96 Montée de la Chardonnière » Propriété SIMONNELLI sur la commune de Genilac.

Le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Étienne Métropole toutes les subventions émanant des différents financeurs.

Le financement du projet se définit comme suit :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT des travaux	Participation SEM
Extension Basse tension « 96 Montée de la chardonnière » Propriété SIMONNELLI		
Forfait 12 kVA	1 041 €	1 041 €
Linéaire basse tension souterrain coordonné = 90 m (54.60€/ ml)	4 914 €	4 914 €
Linéaire France télécom souterrain coordonné = 90 m (54.60€/ ml)	1 908 €	1 908 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 863 €</b>	<b>7 863 €</b>

Considérant l'accord de prise en charge pour le règlement du coût de l'extension électrique, signé le 30 mars 2021 par Madame Simonelli Virginie au titre de l'article L332-15 du code de l'urbanisme, le montant des travaux sera refacturé au pétitionnaire du permis de construire.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard de l'index TP 12 relatif aux travaux d'électrification avec fournitures ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204182 ;**
- **la recette correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204182.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU